



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 24/01/2022
Date d'affichage de la convocation : 24/01/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 27/01/2022

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le - 2 FEV, 2022

ID : 033-213301435-20220127-2022_14-DE

Délibération n° 2022 – 014

Judi 27 janvier 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Isabelle BERNADET - Hélène BURESI - Benoit DULAU - Corinne JEANDONNET – Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THULLIAS – Nathalie TRIGANT - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) : Elvira MOMMERT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Mathieu OLIVEIRA

**DELIBERATION PORTANT PARTICIPATION FINANCIERE DU SIAEPA CUBZADAIS
FRONSADAIS A LA MISE EN CONFORMITE DE LA VOIRIE COMMUNALE A LA
SUITE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO**

Vu le projet de mise en conformité de la voirie communale à la suite des travaux de l'extension de la station d'épuration de Porto et le besoin de calibrer cette dernière au regard du trafic routier prévisionnel,
Vu l'estimatif des travaux de mise en conformité de la voirie communale,
Vu le projet de convention de participation à la mise en conformité des voies d'accès à la station d'épuration de Porto,
Vu la Commission Finances du 11 janvier 2022,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle :

Dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Porto située sur le territoire de la commune et réalisée par le SIAEPA du Cubzadais Fonsadais, il a été créé une unité de méthanisation pour le traitement des boues et des graisses, pour assurer la production de biogaz, qui est injecté dans le réseau local et desservant environ 300 foyers.

L'exploitation de cette installation a engendré dans sa réalisation, mais également au quotidien aujourd'hui, un flux important de véhicules lourds de type camion benne en direction et au départ de ce site de traitement. Malgré la mise en place d'un sens de circulation concerté, il s'avère que les voiries d'accès actuelles ne sont pas calibrées pour recevoir un tel trafic.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en conformité de la voirie que la commune a demandé à l'exploitant une participation financière pour engager les travaux. Les travaux pour cette seule partie voirie étant estimés à ce jour à 322 000,00€.

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le - 2 FEV. 2022

ID : 033-213301435-20220127-2022_14-DE

Afin de formaliser les engagements entre les parties, il est demandé au Maire d'adopter ce projet de mise en conformité de la voirie pour l'année 2022. Cette procédure adaptée pour faire réaliser ces travaux au regard des montants à engager et de conventionner avec le SIAEPA sur cette participation financière afin de régler les modalités de participation.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant, exprimé en HT, sur le coût total des travaux hors Maitrise d'œuvre pour le calcul de la participation :

Coût total des travaux HT :	100% (309 298,67€)
Participation financière du SIAEPA :	52,05% (161 000,00€)
Autofinancement communal :	47,95% (148 298,67€)

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à solliciter la participation financière auprès du SIAEPA Cubzadais Fronsadais pour la mise en conformité des voies d'accès de la station d'épuration de Porto.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTER** le plan de financement,
- **AUTORISER** le Maire à solliciter une participation financière des travaux de mise en conformité de la voirie communale pour un montant de 161 000,00€ au SIAEPA Cubzadais Fronsadais,
- **AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE